

Aubignan

Mairie

1 Place Hôtel de Ville

84810



Elaboration du PLU

Plan Local d'Urbanisme

Phase approbation

Pièce N° 5d1

Mémoire

Réseaux d'eau et
d'assainissement et
systèmes d'élimination
des déchets

PLU Prescription (DCM 2009-106)	28/04/2009
Débat 1 PADD (DCM 2012-344)	22/05/2012
Arrêt 1 (DCM 2013-444)	30/04/2013
Débat 2 PADD (DCM 2016-233)	20/07/2016
Compl. concertation (DCM 2017-287)	08/02/2017
Débat Compl. PADD (DCM 2018-444)	07/06/2018
Arrêt 2 (DCM 2019-540)	05/09/2019
Enquête publique (AM 2019-22)	25/11/2019
Approbation (DCM 2020)	05/03/2020



40, Quai d'Agrippa
83600 Port-Fréjus
04.94.81.80.83
atelierp.marino@gmail.com



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
1-ZONES DELIMITEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2224-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	2
1.1-Zonage d'assainissement des eaux usées.....	2
1.2-Zonage d'assainissement pluvial.....	2
2-SCHEMAS DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	3
2.1-Le réseau de distribution publique d'eau potable	3
Ressources et caractéristiques du réseau d'eau potable	3
Aménagements envisagés – secteur d'Aubignan	7
2.2-L'assainissement des eaux usées	8
Caractéristiques du réseau d'assainissement collectif	8
L'assainissement non collectif des eaux usées (ANC).....	10
2.3-Assainissement des eaux pluviales	13
3-SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS	15



1-ZONES DELIMITEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2224-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1.1-Zonage d'assainissement des eaux usées

1.1.1° Les zones d'assainissement collectif où les collectivités sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

1.1.2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où les collectivités sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

Se référer :

-**PIECE 5C1 DU PLU** : PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

-**PIECE 5C2 DU PLU** : NOTICE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

1.2-Zonage d'assainissement pluvial

1.2.1° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

1.2.2° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Se référer :

-**PIECE 5C3 DU PLU** : PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

-**PIECE 5C4 DU PLU** : REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES



2-SCHEMAS DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

2.1-Le réseau de distribution publique d'eau potable

Sources :

-Rapport prix et qualité du service eau 2017 du Syndicat Rhône Ventoux.

-Schéma directeur eau potable, Syndicat Rhône Ventoux.

Ressources et caractéristiques du réseau d'eau potable

La Ville d'Aubignan a délégué sa compétence eau potable au Syndicat Rhône Ventoux.

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en eau potable sur les **35 communes** qui lui ont délégué cette compétence. Il se doit de fournir aux abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue.

Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable à une société délégataire, SUEZ, à travers un contrat d'affermage conclu le 13 mai 2013 pour une durée de 12 ans.

DEFINITIONS :

Délégation de Service Public ou Affermage : les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et révisable chaque année.

Régie : La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

Le service du Mont Serein dispose d'un contrat de délégation de service public spécifique conclu à compter du 1er janvier 2011 pour une durée de 20 ans avec SUEZ.

Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des captages et des canalisations.

Ressources utilisées

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux s'étend sur plusieurs zones qui se différencient par leurs positions géographiques et par l'origine des ressources en eau qui les alimentent. Elles sont regroupées à travers la terminologie de « Service » et l'on retrouve :

- le Bas (du Pontet à Monteux) et Moyen Service (Châteauneuf du Pape, Loriol du Comtat, Pernes-les-Fontaines)
- le Haut Service (communes restantes)
- la commune de Beaumont du Ventoux
- le Mont Serein.

Les ressources en eau du Syndicat Rhône Ventoux se répartissent en deux groupes :

Les captages (puits et forages) :

Ces ouvrages se différencient suivant leur diamètre et leur profondeur et représentent environ 98% de la production totale du Syndicat Rhône Ventoux.

La plupart sont implantés dans la nappe d'accompagnement du Rhône. Ils sont regroupés en trois champs captants :

=>Rive Gauche du Rhône : lieu-dit La Jouve, à Sorgues : 10 forages regroupés et 2 forages isolés.

Cependant, seuls 6 sont exploités en raison des problèmes rencontrés avec la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe issue de l'activité de la SNPE.

=>Rive Droite du Rhône :



- Ile de la Barthelasse, à Avignon : 4 forages. Ces ouvrages sont également en partie affectés de la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe et seront traités par l'usine à venir.
- Ile de la Motte, à Villeneuve : 8 forages.

Leur régime hydraulique est en « nappe libre », dans des formations grossières à forte perméabilité. Ils sont directement influencés par l'étiage du fleuve.

Les autres sont quant à eux situés sur des nappes sédimentaires dites « profondes » établies dans des réservoirs de sable ou de calcaire fracturé :

- Grès de Meyras (**Aubignan**) : 2 forages
- Les Sablons (Mormoiron) : 2 forages
- Basses Pessades, Giardini, Les Blaches (Bedoin) : 3 forages
- Prato (Pernes les Fontaines) : 1 forage
- Ravin du Rieu (Venasque) : 1 forage
- Sainte Marguerite, Vallat du Plan (Beaumont du Ventoux) : 2 forages.

Les sources :

Leur présence est significative dans les zones « chahutées » (collines et montagnes). Leur productivité est variable et peut dépendre de la pluviométrie sur le bassin versant, ce qui se traduit dans les évolutions des volumes prélevés.

Il en existe sept sur le périmètre du Syndicat :

- Sainte Baudille (Le Barroux)
- Bélézy (Bedoin)
- Anrès (Lafare)
- Les Sablons (Mormoiron)
- Saint Barthélémy (Pernes les Fontaines)
- Le Bout du Monde (Beaumont du Ventoux)
- La Gillarde (St Léger du Ventoux pour le service du Mont Serein).

Il n'existe pas de volume importé.

3 878 m³ d'eau potable ont été exportés pour un des quartiers de Morières les Avignon.

Les habitants desservis sur le territoire d'AUBIGNAN sont au nombre de 6 621 (Ce total tient compte de la population saisonnière ; estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire). Le nombre d'usagers s'élève à 2 233 en 2017.

Volumes facturés	2016 (en m3 proratisé)	2017 (en m3 proratisé)	EVOLUTION 2016/2017 (en %)
AUBIGNAN	250 533	256 413	2%

Le rendement du réseau :

Le rendement du réseau permet de connaître les performances des réseaux en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Le Grenelle 2 fixe les seuils minimaux à atteindre en fonction de la nature de la collectivité.

Le contrat d'affermage a prévu des engagements du délégataire afin d'améliorer ce rendement selon des modalités précises.

Fin 2016, le syndicat a mis en place un plan d'actions visant à atteindre les objectifs réglementaires.

Cette amélioration du rendement de réseau est influencée par les ventes d'eau qui ont été excellentes en 2016 et 2017. Cette amélioration reflète également un gain important sur les volumes d'eau économisés depuis 2015. Ainsi les pertes ont été réduites de plus de 1 100 000 m³ depuis 2015, grâce aux actions entreprises par le syndicat Rhône-Ventoux notamment en matière de renouvellement de réseau.

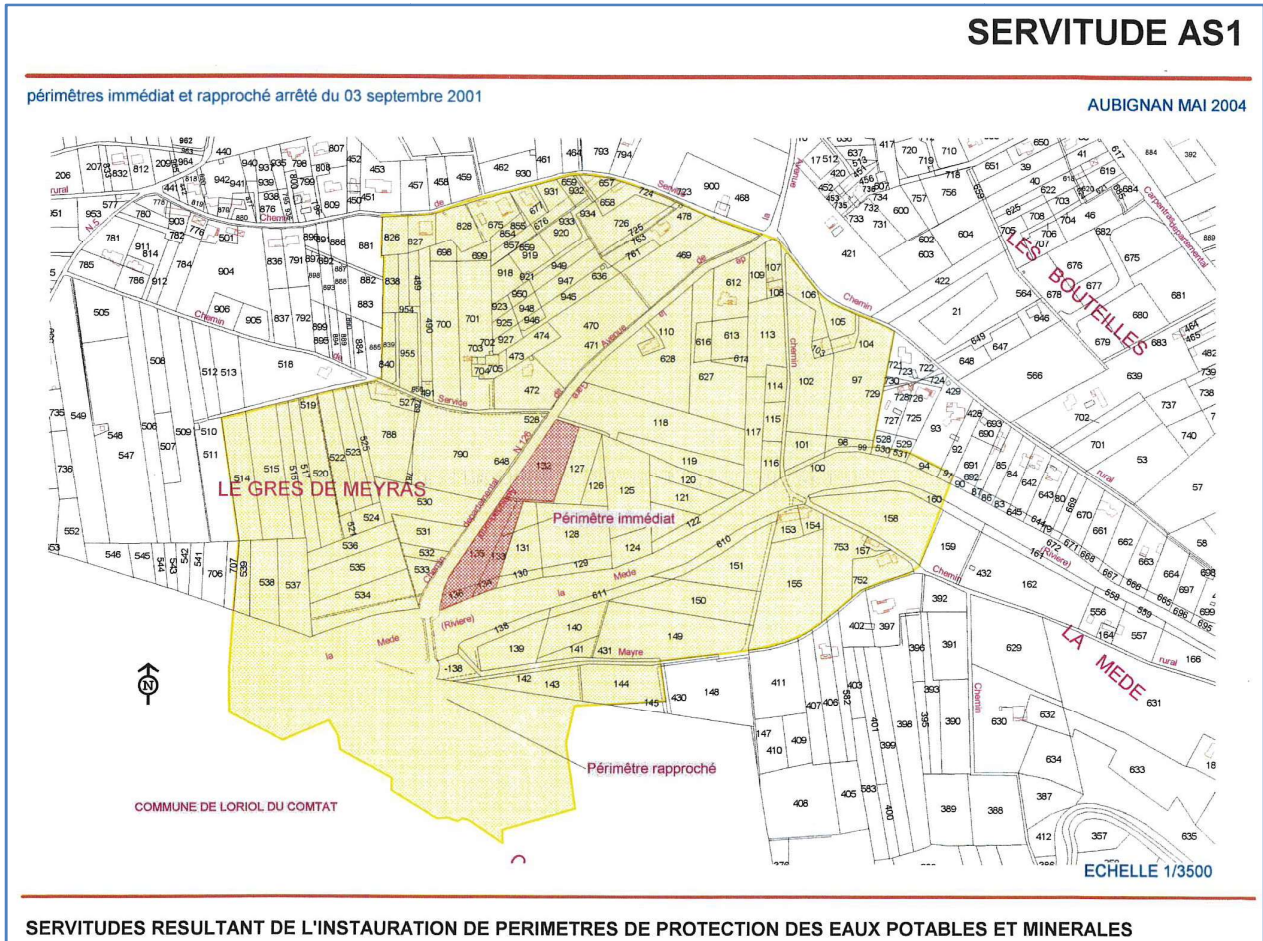
La qualité de l'eau :

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé en France. Ce contrôle s'effectue à différents niveaux et selon 64 paramètres (décret du 3 janvier 1989).



La qualité de l'eau distribuée est conforme au sens de la potabilité avec un taux de conformité de 100% sur l'ensemble des paramètres microbiologique et 98,9% sur les paramètres physico-chimiques suite à un dépassement sur le paramètre plomb mesuré à AUBIGNAN.
Le renouvellement du branchement a été effectué.

Les points de captage d'eau potable doivent bénéficier d'un périmètre de protection afin d'éviter les pollutions liées aux activités humaines et de réduire le risque de pollution accidentelle qui pourrait entraîner une contamination de l'eau et par conséquent une crise sanitaire. Sur le territoire d'Aubignan, c'est le cas pour les périmètres immédiat et rapproché des forages du Grès de Meyras.



Protection des forages du Grès de Meyras
Source : TTD84. Servitudes d'utilité publiques AS1

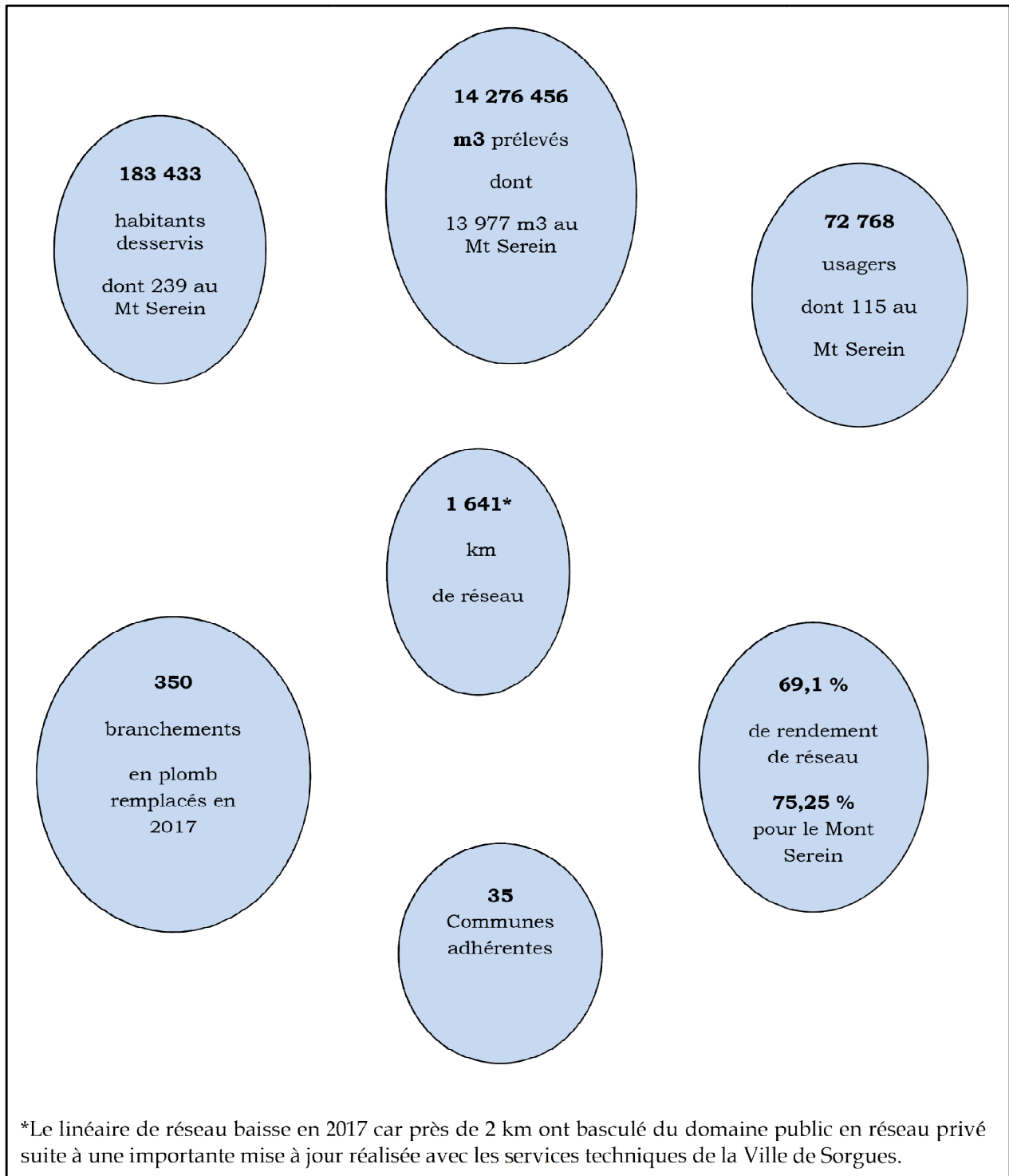
Principales caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable

Réseau eau potable	2016	2017
Linéaire réseaux (en km)	1 649,4	1 647,09
Nombre d'ouvrages de Production	13	13
Nombre de réservoirs	83	83
Capacité de stockage des réservoirs en m3	41 822	41 822
Nombre de branchements	76 740	72 948

Caractéristiques du réseau de distribution d'eau potable (35 communes)
Source : Rapport prix et qualité du service eau 2017 du Syndicat Rhône Ventoux



Le nombre de branchements indiqués est issu d'une comptabilisation clientèle et correspond au nombre de clients actifs au 31 décembre de l'année. En 2016, le nombre de branchements correspondait au nombre de branchements physiques estimés sur le réseau. Ce changement de méthode de recensement explique la baisse entre 2016 et 2017.



Chiffres 2017 de la production et distribution d'eau potable (35 communes)
Source : Rapport prix et qualité du service eau 2017 du Syndicat Rhône Ventoux



Aménagements envisagés – secteur d'Aubignan

Service Tuilière

=>Aubignan appartient au territoire du Service Tuilière.

Comme mis en évidence au niveau du diagnostic situation actuelle et de la sécurisation (source : Schéma directeur eau potable, Syndicat Rhône Ventoux), l'alimentation par la ressource de Bedoin n'est pas suffisante pour cette zone. En parallèle de l'augmentation potentielle des ressources au niveau des Crans et des Blâches, afin de solliciter la ressource de La Jouve (offre en plus une sécurisation), rend nécessaire de revoir le pompage au niveau de la station de La Gardy vers les réservoirs de Condamines et Tuilière.

Le Schéma directeur eau potable, Syndicat Rhône Ventoux, n'évoque pas de besoins en aménagement sur le secteur d'Aubignan.

Réseau Grès de Meyras

=>Aubignan appartient au territoire du Réseau Grès de Meyras.

Sous-dimensionnement – refoulement Gargamiane :

Le diagnostic en situation actuelle et future (source : Schéma directeur eau potable, Syndicat Rhône Ventoux) a mis en avant un sous-dimensionnement au niveau du refoulement de la station de Gargamiane, avec 25ml de DN100 à redimensionner en DN200 (DN = diamètre nominal).

Alimentation à partir de la Jouve :

La ressource des grès de Meyras n'est aujourd'hui pas suffisante pour l'alimentation du service Grès de Meyras et est complétée par la ressource de la Jouve.

La problématique de l'alimentation des Grès de Meyras par la ressource de La Jouve est déjà étudiée dans le cadre de la sécurisation, mais étant donné la problématique, il s'agit plus d'une préconisation de fonctionnement futur de réseau que de sécurisation à proprement parler.

La solution retenue (source : Schéma directeur eau potable, Syndicat Rhône Ventoux) consiste à lisser la sollicitation de la ressource de la Jouve par la mise en place d'une cuve d'environ 500 m3 et un limiteur de débit en adduction, de débit de consigne 80 m3/h, au niveau de la station des Grès de Meyras.

Avec ces aménagements et le redimensionnement de tronçons réduits sous dimensionnés, les pressions en pointe sur le quartier des Garrigues sont comprises entre 1 et 1,5 bar. Afin de limiter ces faibles pressions, la zone est passée sur le moyen-service alimentée par Carpentras par pose de vannes et ouverture / fermeture de vannes.

L'alimentation pérenne de la zone des Grès de Meyras par la Jouve nécessite donc :

- Le redimensionnement des linéaires DN90 et DN150 ;
- La mise en place d'une cuve de 500 m3 au niveau des Grès de Meyras avec un limiteur de débit en adduction ;
- La pose de trois vannes, leur fermeture et l'ouverture d'une autre vanne pour alimenter le quartier des Garrigues (hachurée en orange figure ci-dessous).

Cette solution ne résout pas les problèmes de vitesse dans le DN175, à redimensionner dans un second temps, mais la valeur de 1,3 m/s est compatible avec un fonctionnement en refoulement.

Temps de séjour importants :

Des temps de séjour importants sont identifiés sur Beaumes de Venise, en particulier sur le réseau « Super Beaumes » (source : Schéma directeur eau potable, Syndicat Rhône Ventoux).

Afin de limiter ces temps de séjour et simplifier l'exploitation (le réservoir de Super Beaumes présente de nombreux inconvénients), il est préconisé de :

- Supprimer le réservoir de Super Beaumes ;
- Mettre en place un surpresseur au niveau du réservoir de Beaumes, avec une consigne de 12 Bars en pression de distribution (débit variant de 2 m3/h à 12 m3/h).

Se référer :

-RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ANNEE 2017 - SYNDICAT RHONE VENTOUX

-SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE - SYNDICAT RHONE VENTOU

-PIECES 5D2 A 5D5 DU PLU : PLANS DU RESEAU EAU POTABLE



2.2-L'assainissement des eaux usées

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, Année 2017

Caractéristiques du réseau d'assainissement collectif

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en assainissement sur les communes qui lui ont délégué cette compétence. Il a pour mission, depuis 1991, de collecter, au quotidien, les eaux usées et de maîtriser leur impact sur le milieu naturel ainsi que de contrôler l'assainissement industriel pour les **29 communes** qui lui ont délégué cette compétence.

Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service assainissement collectif à une société fermière, la Société de Distribution d'Eaux Intercommunales (SUEZ), à travers un contrat d'affermage renouvelé en mai 2013 pour une durée de 8 ans.

Définition :

- *La Délégation de Service Public ou Affermage : les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et généralement révisable chaque année.*
- *La Régie: La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.*

Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des stations d'épurations, postes de relevages et des canalisations.

Caractéristiques principales du réseau d'assainissement des eaux usées

Les habitants desservis sur le territoire d'AUBIGNAN sont au nombre de 6 621 (Ce total tient compte de la population saisonnière ; estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire). **Le nombre d'usagers s'élève à 2 182 en 2017.**

Nombre d'usagers	2016	2017	VARIATION 2016/2017 (en %)
AUBIGNAN	2 187	2 182	0%

Linéaire de réseau sur le territoire d'Aubignan :

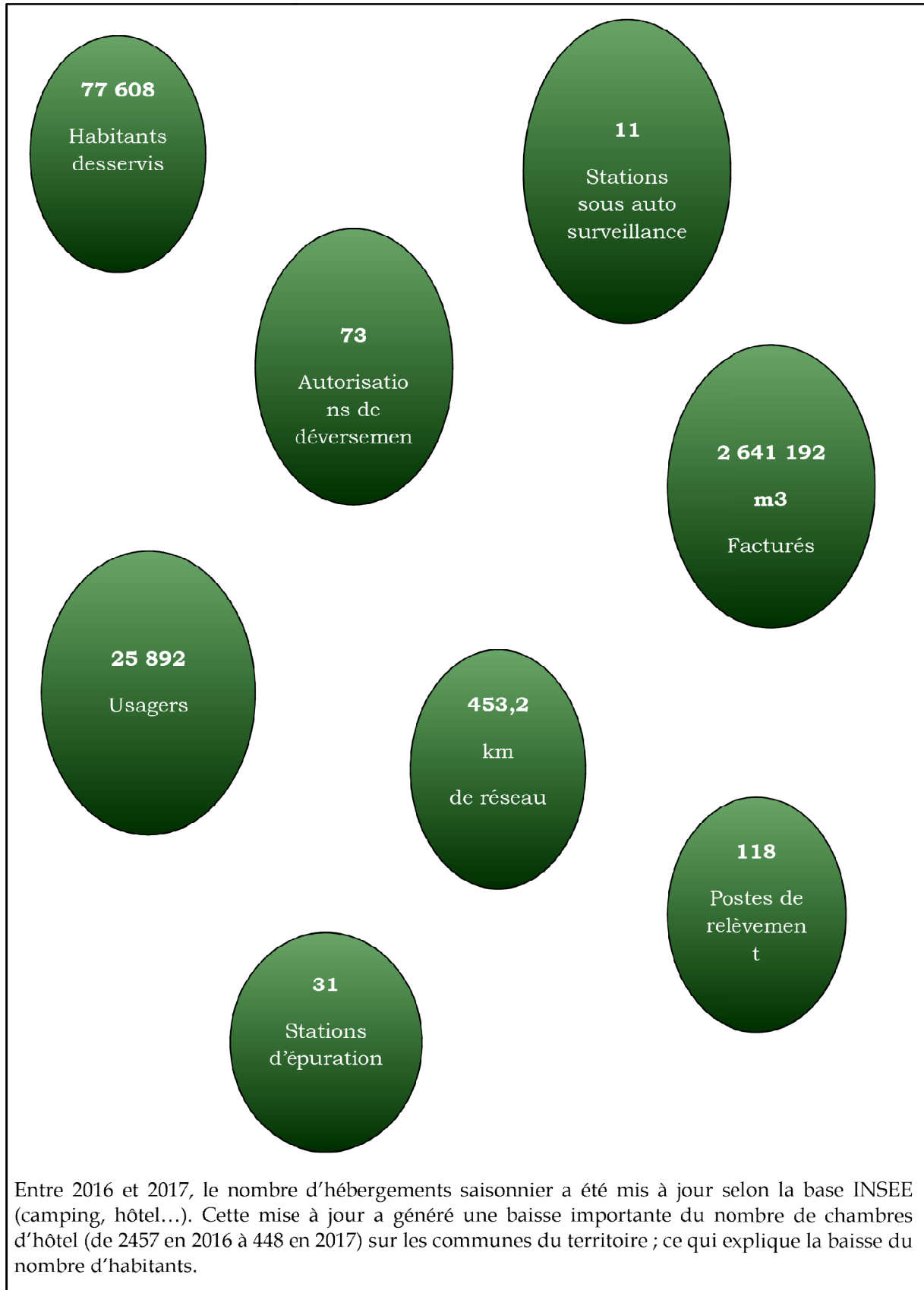
Caractéristiques principales	Réseau		Station d'épuration		
	Linéaires de réseau de collecte 2017 (km)	Postes de refoulement (nb)	Capacité (EH*)	Type de station	Année de mise en service
AUBIGNAN	36,421	5			
AUBIGNAN / BEAUMES-DE-VENISE			14 400	Biologique	1996

*EH : équivalent-habitant

Réseau assainissement collectif	2016 (km)	2017 (km)	VARIATION 2016/2017 (en %)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement	413,037	416,171	0,8%
Linéaire refoulement	36,85	36,072	-2.1%
Linéaire de réseau eaux traitées	0,872	0,872	/
Linéaire de réseau en trop-plein	0,155	0,155	/
Linéaire total (29 communes)	450,914	453,27	0,5%

Caractéristiques du réseau assainissement collectif (29 communes)

Source : Rapport prix et qualité du service assainissement collectif 2017 du Syndicat Rhône Ventoux



Chiffres 2017 de l'assainissement collectif (29 communes)

Source : Rapport prix et qualité du service assainissement collectif 2017 du Syndicat Rhône Ventoux



Les eaux usées domestiques sont d'abord collectées dans le réseau d'assainissement. Elles sont ensuite acheminées vers une station d'épuration pour être traitées avant d'être rejetées au milieu naturel.

Les systèmes de collecte sont indépendants entre eux, à l'exception de certains cas particuliers dont le cas des communes de Beaumes-de-Venise et d'Aubignan : les effluents collectés sur ces deux communes sont traités dans une station d'épuration intercommunale dite de « Aubignan-Beaumes » construite en 1996 et située sur la commune d'Aubignan.

La conformité des ouvrages

L'autosurveillance permet de mesurer, en continu, la variation en charge polluante entre l'effluent brut en entrée de station et l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel sur la base de quatre paramètres de référence de dépollution.

Linéaire de réseau sur le territoire d'Aubignan :

Station d'épuration	Rendement (kg/j)				
	DBO5	DCO	MES	NTK	PT
AUBIGNAN / BEAUMES-DE-VENISE	476,7	1 584,7	591,4	85,9	11,1

**DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène à cinq jours, concentration exprimée en mg d'O₂/L ; DCO : Demande Chimique en Oxygène, concentration exprimée en mg d'O₂/L ; MES : Matières en Suspension, concentration exprimée en mg/L ; NTK : azote total Kjeldahl ; PT : phosphore total.*

La station d'épuration intercommunale dite de « Aubignan-Beaumes » est conforme pour l'année 2017 (conformité globale, c'est-à-dire sur l'ensemble de ses paramètres).

Les volumes facturés

Volumes facturés proratisés	2016	2017	EVOLUTION 2016/2017 (en %)
AUBIGNAN	224 963	219 472	-2%

L'écart entre volumes facturés et volumes traités en station s'explique par la présence d'eaux claires parasites collectées au niveau des réseaux (réseaux non étanches, mauvais raccordements en partie publique et privée, infiltrations etc...). Il s'agit des eaux de pluie ou des eaux de nappes qui sont drainées et collectées par les réseaux et branchements d'assainissement.

Les boues d'épuration et sous-produits

Les boues d'épuration d'Aubignan sont transférées et traitées en centre de compostage (centre réglementaire agréé).

Se référer :

-RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Année 2017 -
Syndicat Rhône Ventoux

-PIECES 5D6 A 5D8 DU PLU : PLANS DU RESEAU COLLECTIF ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'assainissement non collectif des eaux usées (ANC)

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, Année 2017

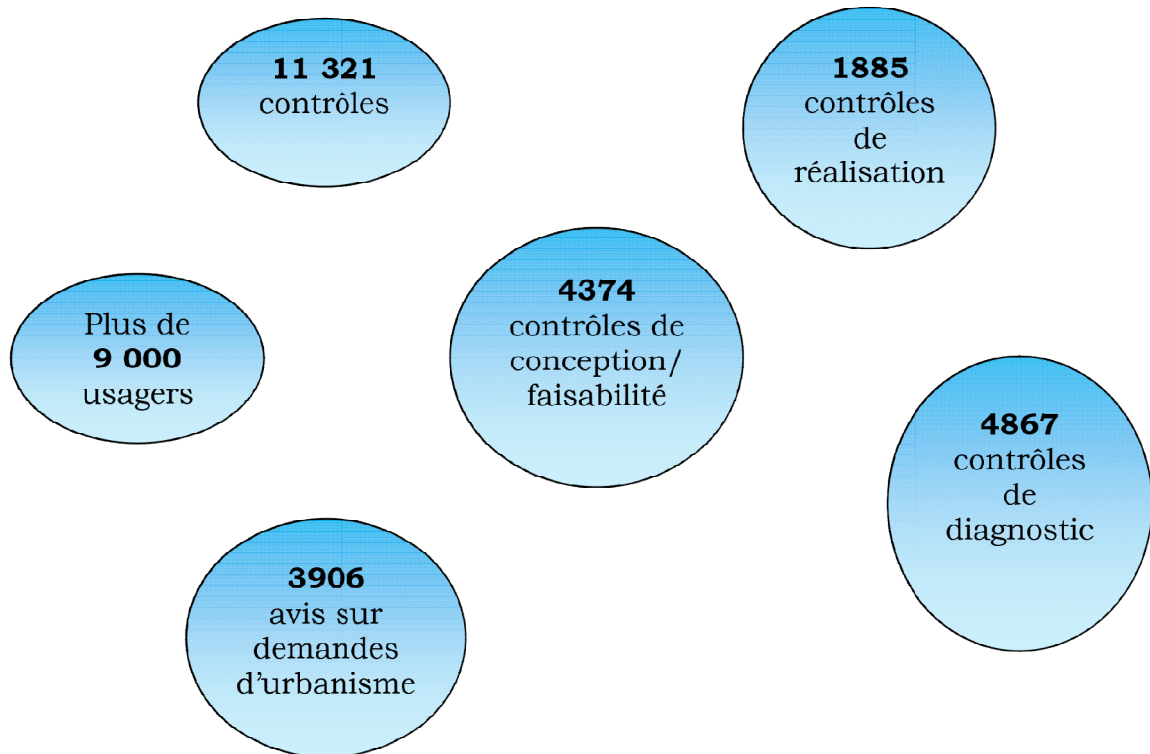
Conformément aux obligations réglementaires de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et des arrêtés du 6 mai 1996, le Syndicat Rhône Ventoux a créé son service public d'assainissement non collectif (**SPANC**) le 1er octobre 2003. Cette création officielle fait suite au démarrage de ce service qui a eu lieu en 2001.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 2221-1 du code des collectivités territoriales et par délibération du 16 juin 2003, une Régie intercommunale a été chargée de l'exploitation de ce service.



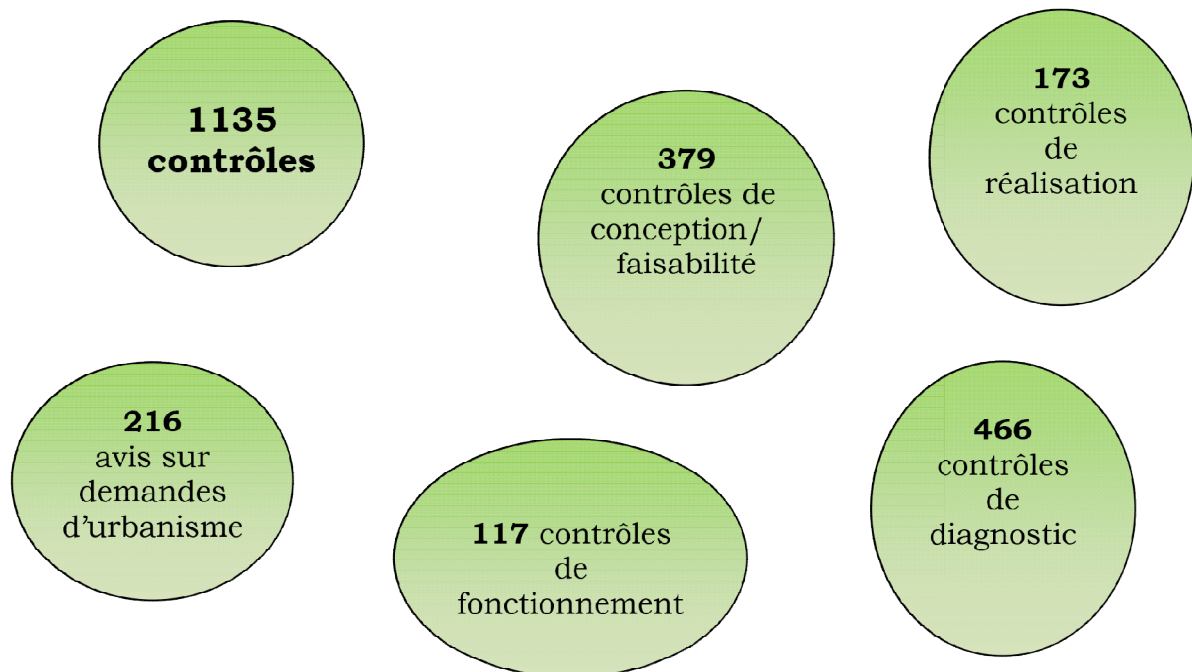
Les collectivités ayant intégré le Syndicat Rhône Ventoux pour la compétence assainissement non collectif sont au **nombre de 33** au 1er janvier 2017.

LES CHIFFRES CLES DEPUIS LA CREATION DU SERVICE



Ces chiffres tiennent compte du basculement de certains dossiers en assainissement collectif suite aux dernières extensions de réseau sur les communes concernées

LES CHIFFRES CLES DE 2017



Chiffres 2017 de l'assainissement non collectif (33 communes)



Source : Rapport prix et qualité du service assainissement collectif 2017 du Syndicat Rhône Ventoux

Le nombre d'installations en ANC

Le nombre total d'installations existantes sur les 33 communes est estimé à environ 10 000. Cette évaluation reste approximative puisque toutes les habitations n'ont pas encore été recensées et qu'il subsiste des incertitudes par rapport aux bâtis en ruine, cabanon sans alimentation en eau, secteurs zonés en assainissement collectif projeté sur certaines communes.

RAPPEL : Les dossiers ANC liés à des demandes d'urbanisme font l'objet d'un double examen depuis la réforme du code de l'urbanisme du 1er mars 2012 : nécessité de joindre à la demande d'urbanisme un document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, pour la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation. Cette modification implique et nécessite une double consultation du service ANC (en amont du dépôt en Mairie et lors de l'instruction).

Les indicateurs de performance

Les indicateurs de performance sont donnés par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

°INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Ce nombre, allant de 0 à 140, permet d'évaluer l'avancée du service. Sur ces bases, il est établi à 100 en 2017 pour le SPANC du Syndicat.

Il faut noter que les points supplémentaires sont attribués si le service a choisi de prendre les compétences facultatives que sont l'entretien, les travaux de réhabilitation et le traitement des matières de vidange, ce qui n'est pas le cas du Syndicat Rhône Ventoux.

°TAUX DE CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Cet indicateur est le rapport (exprimé en pourcentage) entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Pour le Syndicat Rhône-Ventoux :

- Nombre total d'installations contrôlées (réalisation, diagnostic, fonctionnement, vente) entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2017 = 6 113.
- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes à la réglementation actuelle = 2 370.
- Nombre d'installations contrôlées jugées non conformes à la réglementation actuelle = 3 743 (dont 2 266 jugées «non conformes sans risque avéré» et 1 477 jugées «non conformes avec risque avéré»).

$$\text{TAUX DE CONFORMITE} = (2370 + 2266) / 6113 = 75,8\%$$

Soit une baisse de près de 5 points par rapport à l'année précédente. Cet indicateur n'aura cependant de véritable signification que lorsque l'ensemble des habitations relevant réglementairement du SPANC aura été contrôlé.

Se référer :

-RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Année 2017 - Syndicat Rhône Ventoux

-PIECES 5C1 ET 5C2 DU PLU : NOTICE ET PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES



2.3-Assainissement des eaux pluviales

Source : Diagnostic du réseau pluvial de la commune d'Aubignan dans le cadre de l'élaboration du zonage pluvial, Année 2013

Le réseau pluvial de la commune a fait l'objet d'un diagnostic fin 2013, dans le but de mettre en place des règles de gestion des eaux pluviales (maîtrise des débits de ruissellement et compensation des imperméabilisations nouvelles ; préservation des milieux aquatiques).

La Commune d'Aubignan est traversée par plusieurs cours d'eau :

- La Mède, affluent de la Sorgue, prend sa source au Mont Ventoux
- Le Brégoux, affluent de la Mède, prend sa source au Barroux au-dessus du Lac du Paty
- Le Seyrel (dit Rieu en amont), affluent du Brégoux
- Le Vallat le Rioulas (dit St Véran), affluent du Brégoux
- Le ruisseau de Salette, affluent du Brégoux
- Le Lauchun, affluent de la Salette
- Le Canal de Carpentras
- La Mayre des Raffins.

On trouve également des fontaines et des lavoirs à Aubignan, apportant de l'eau dans la partie basse du village.

Les cours d'eau de la Commune d'Aubignan listé ci-dessous se trouvent sous gestion syndicale de l'EPAGE SOMV (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux). Il s'agit des cours d'eau suivants :

- Mède
- Brégoux
- Rioulas (dit St Véran)
- Salette
- Lauchun
- Seyrel (dit Rieu en amont)
- Mayre des Raffins.

Le ruisseau du Brégoux coule du côté Est de la ville pour se diriger vers le Sud-Ouest. Ce ruisseau a subi les effets de la crue pendant les inondations de 1992 de Vaison-la-Romaine, apportant entre 0,5 et 1,5 mètres d'eau dans la ville.

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) Sud-ouest Mont Ventoux approuvé le 30 juillet 2007 sectorise la commune d'Aubignan en fonction du risque inondation.

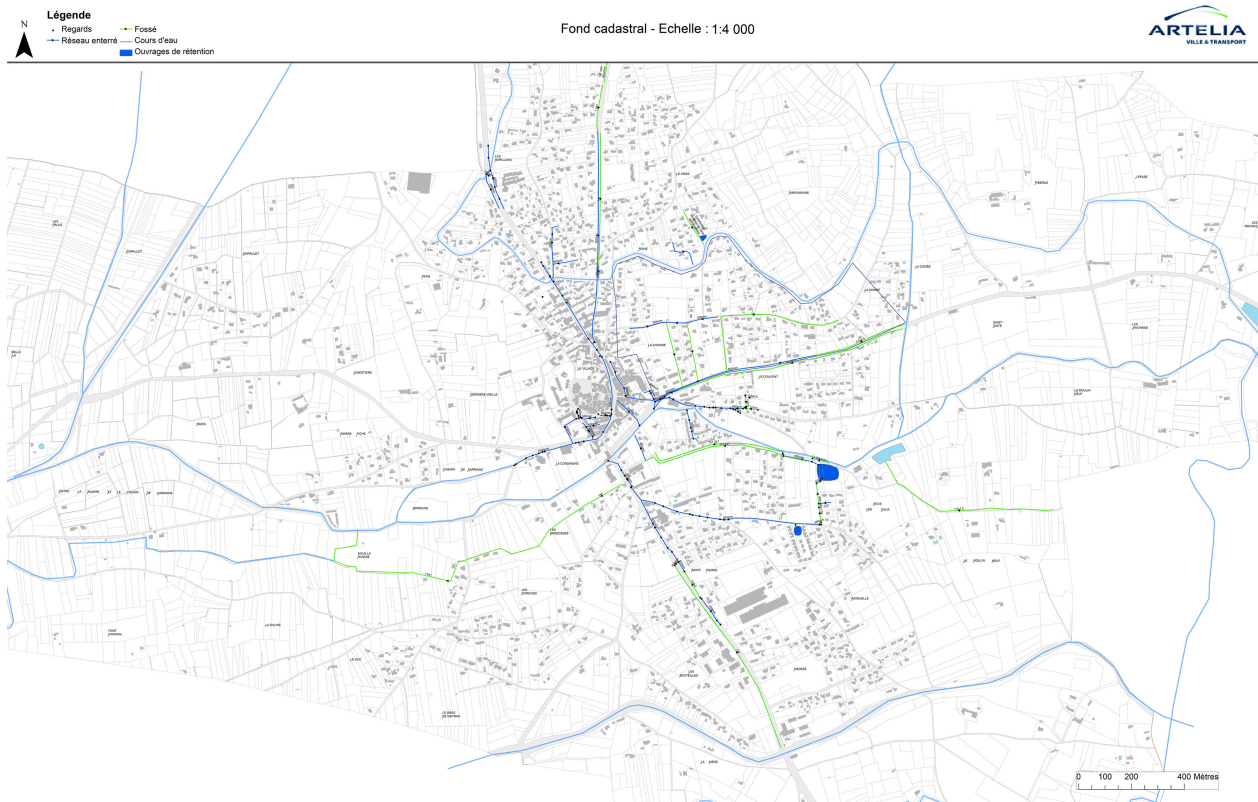
En synthèse, la reconnaissance globale du réseau et l'analyse hydrologique ont permis la mise en évidence des données suivantes :

- Caractéristiques globales du réseau pluvial :
 - Un réseau suffisamment dense sur la majeure partie de la Commune ;
 - De faibles pentes en rive gauche du Brégoux.
- Dysfonctionnements :
 - Absence de dysfonctionnement majeur sur le réseau Communal ;
 - Difficultés d'évacuation des eaux en cas de montée des eaux dans le Brégoux, en rive gauche ;
 - Sous-dimensionnement du réseau de l'avenue Frédéric Mistral, mis en évidence par la modélisation.

Ce diagnostic, avec reconnaissance du réseau et mise en évidence des points de dysfonctionnement, a permis l'élaboration du zonage pluvial sur l'ensemble de la Commune.



Plan du réseau d'eaux pluviales de la commune d'Aubignan



Se référer à :

- PIECE 5C3 DU PLU** : PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
- PIECE 5C4 DU PLU** : REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES



3-SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

Source : Site internet de la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (<http://www.lacove.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets.html>)

La CoVe assure la gestion des déchets pour ses **25 communes** membres. En effet, la collecte et le traitement des déchets relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération du Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) qui met plusieurs services à disposition de la population d'Aubignan.

Service CoVe	Périodicité sur Aubignan
Collecte des ordures ménagères	Le mercredi
Tri sélectif	Le lundi
Caisse à végétaux	Le 3e jeudi du mois (rue Antoine AUFFAN)
Collecte des encombrants	Les 1er et 3e mardis du mois (le matin, sur rendez-vous)

Modalités de la collecte des déchets sur Aubignan

Source : Site internet de la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

• La collecte des ordures ménagères : Il a lieu une fois par semaine, le mercredi. Pour cette collecte, certains secteurs disposent de containers collectifs, d'autres de containers individuels pour chaque habitation.

• Le tri sélectif :

° Les déchets triés sont enlevés une fois par semaine, le lundi.

° Plusieurs points d'apports volontaires (PAV) sont mis à disposition des Aubignonnais sur la commune pour le tri du verre, du papier et des cartons et des emballages. Dix lieux de dépôts sont mis en place dans l'agglomération : Parking boulangerie Vogelweid, parking Ch. André, village de vacances, route de Beaumes, la poste, chemin de Saint-Just, camping Le Brégoux, parking Carrefour et route de Sarriens.

• Le compostage des végétaux / la caisse à végétaux / le broyage à domicile :

La CoVe s'est engagée dans un programme de réduction de la production de déchets. Le broyage et le compostage font partie intégrante des actions qui permettent de réduire les quantités de déchets verts.

- Le compostage des déchets verts à domicile (transformer les déchets provenant de la maison et du jardin pour en faire un engrais naturel qui s'apparente à l'humus : le compost). La CoVe cède un composteur individuel à prix bonifié aux habitants du territoire qui le demandent.
- Une caisse à végétaux est mise à disposition des Aubignonnais. Cette caisse est collectée le 3e jeudi du mois rue Antoine AUFFAN. Les végétaux collectés sont amenés à la composterie communautaire située à LORIOL-DU-COMTAT.
- Le service de broyage à domicile à la demande (depuis 2018) : prestation à prix bonifié pour ceux qui ne souhaitent pas se déplacer en déchèterie.
- Le dépôt des déchets verts en déchetterie : 4 290 tonnes de déchets verts qui ont été déposées en 2016 dans les 4 déchèteries communautaires et transportées vers la composterie de Loriol-du-Comtat.

• La collecte des encombrants : Elle est organisée le matin des premier et troisième mardis du mois. Depuis l'automne 2011, l'association « Ressourcerie du Comtat » gère pour la CoVe l'activité de collecte des encombrants.

• Les déchetteries communautaires ouvertes au public : La CoVe offre sur son territoire quatre déchetteries ouvertes ouverte aux particuliers résidents de la CoVe, à AUBIGNAN, CAROMB, MALAUCENE et VENASQUE.

Celle d'Aubignan est située : La Petite Palud, Chemin des Ramières, 84810 AUBIGNAN, Ouverte du lundi au samedi de 9h à 17h.

• Les déchets professionnels : Une déchetterie de gestion privée destinée aux professionnels, y compris aux professionnels du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) existe sur la Commune de CAROMB.

Aucun besoin supplémentaire n'a été identifié en matière de gestion de déchets sur la Commune, par rapport à la programmation du PLU, ni au regard de la population attendue, ni-au regard des projets économiques.